

Contre la violence et l'absentéisme, le pari des classes-relais

Cinq ou six élèves pris en charge pour quelques semaines, ou quelques mois, par une poignée d'enseignants volontaires : le principe de ce dispositif lancé en 1998 est simple, mais coûteux. Les résultats paraissent encourageants : 80 % des élèves réintègrent un cursus classique

CES CLASSES-LÀ fonctionnent comme un service d'urgence ou de réanimation. Des élèves considérés comme perdus y sont envoyés avec l'espoir de pouvoir les racco-

REPORTAGE

En classe, il faut savoir tempérer, relativiser les insultes, prendre de la distance

cher à la vie scolaire. Ce sont des jeunes de 12 à 16 ans, qui savent mieux que tout pourrir une heure de cours. Des adolescents qui sèchent, répondent à leurs professeurs, finissent par être exclus ou abandonnent l'école sans diplôme. Des élèves que, patiemment, avec une volonté extraordinaire, les enseignants des 350 classes et ateliers-relais aujourd'hui en service vont tenter de réanimer. Des structures que le ministre de l'éducation nationale, François Fillon, s'est engagé à multiplier par cinq d'ici à 2010.

Pour imaginer la difficulté de la tâche, il faut écouter quelques-uns de ces élèves, rencontrés dans

deux collèges de Seine-Saint-Denis, raconter leur parcours, la violence de leur rapport à l'école. Ils ont été orientés dans les dispositifs-relais (classes ou ateliers) parce que les collèges traditionnels ne savaient plus comment s'y prendre. Pour quelques semaines, ou quelques mois, ils quittent leur établissement et se trouvent dans des structures fortement encadrées où ils peuvent réapprendre les règles de la vie à l'école et commencer à rattraper leur retard.

Ainsi, Youssef (le prénom de tous les élèves a été modifié), 14 ans, en quatrième, orienté en classe-relais pour éviter de passer devant un conseil de discipline : dans son collège, il avait « traité » un de ses enseignants de « sale pédé » et de « sale bouffon ». Sur son dernier bulletin, la note moyenne ne dépasse pas 1 sur 20. Ainsi, Omar, « 14 ans et demi », déjà exclu de deux collèges pour absentéisme et insultes à l'encontre des enseignants. Il se désigne comme un pré-délinquant déjà convoqué à plusieurs reprises par la police. Dans son dernier établissement, il a multiplié les « embrouilles » et son niveau scolaire est très faible.

Ainsi encore, Fatoumata, 15 ans, qui ne se souvient plus très bien

dans quelle classe elle était scolarisée l'année précédente à cause d'un absentéisme chronique. Elle n'a pas supporté de redoubler sa cinquième et n'est donc plus revenue au collège pendant de très longues périodes. Par « habitude », elle continue de ne jamais enlever son blouson en classe, pour signaler qu'elle n'est que de passage.

Trois profils et une même rupture avec l'école : à continuer dans un système scolaire classique, ces élèves seraient presque certains de nourrir le flux des jeunes sortant du système scolaire sans qualification. Leur intégration dans un dis-

positif-relais constitue une ultime chance. Avec leurs camarades, ils sont suivis par des professeurs, et un éducateur détaché par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou par une association. On y travaille les matières fondamentales pour rattraper le retard accumulé, on y pratique le sport, on organise des sorties culturelles, on peut discuter avec une conseillère d'orientation.

Autour d'eux, des enseignants volontaires, passionnés par leurs élèves. Il faudrait tous les citer, décrire leur énergie, leur affection pour ces élèves qui décourage-

raient des bataillons de professeurs. Chloé Perrette, 23 ans, « néotitulaire », a débarqué de Rennes pour enseigner dans un collège très difficile de Seine-Saint-Denis. Remplaçante, elle aurait pu se contenter d'assurer la moitié de ses 18 heures de service mais s'est portée volontaire pour enseigner aux élèves de la classe-relais.

Il y a aussi David Cohen, professeur des écoles de 38 ans, passé par le Lycée autogéré de Paris dans sa jeunesse, qui imagine des « ateliers philosophie » avec ses élèves pour leur donner un maximum de « nourriture intellectuelle ». Et Nasser Zemouri, qui a effectué toute sa carrière dans les établissements populaires, Sandrine Netto, 30 ans, décidée à « travailler autrement » pour aider les élèves en difficulté, Gwenaëlle P., une enseignante de 30 ans qui a essayé un « collège tranquille » mais préfère « vraiment » s'adresser à ces élèves-là.

Par le travail, par l'écoute, ils tentent de faire renaître la confiance chez ces adolescents englués dans les difficultés familiales et sociales. « C'est un peu surréaliste au début, mais ces enfants sont aussi attachants que pénibles. Et quand on arrive à les faire progresser, par petites touches, c'est une profonde satisfaction », témoigne Chloé Perret-

Des dispositifs d'accueil très récents

● **Classes-relais.** Créées par Claude Allègre en 1998, elles sont destinées aux élèves de collège en situation de rupture avec l'école. L'affectation intervient après la signature d'un contrat entre l'élève, sa famille et les responsables de la classe-relais. Provisoire, elle ne peut excéder une année scolaire et représente en moyenne quatre mois. Il existe 273 classes-relais réparties sur l'ensemble du territoire. On compte en moyenne cinq ou six élèves présents simultanément, et sur l'ensemble de l'année

scolaire, une quinzaine d'élèves accueillis par classe.

● **Ateliers-relais.** Créés par Xavier Darcos en 2002, en partenariat avec des associations d'éducation populaire comme la Ligue de l'enseignement, les Ceméa (centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) et les Francas, ils sont également destinés aux élèves qui ont décroché. Leur durée est strictement limitée : pas plus de 16 semaines. 79 ateliers sont en fonction, avec, en moyenne, sept élèves présents simultanément.

Continuité politique, engagement budgétaire, volontariat de l'encadrement : les clés du succès

CONTRE toutes les idées reçues, l'éducation nationale n'est pas loin, parfois, de réussir l'impossible. Avec les classes et ateliers-relais, le monde éducatif s'est doté de structures destinées à raccrocher les élèves en rupture, ceux qui sont considérés comme « ingérables » parce que perturbateurs ou absentéistes. Le tout avec un principe assez simple : sortir les élèves difficiles de leur collège, les scolariser dans une classe à très faible effectif, leur offrir un encadrement hors normes puis les réintégrer dans une classe normale, quelques semaines ou quelques mois plus tard.

Dans une institution où chaque ministre cherche généralement à réinventer ce que son prédécesseur avait mis en place, les classes-relais bénéficient d'une remarquable continuité politique : créées par Claude Allègre en 1998 à partir d'expérimentations locales, elles ont été défendues et développées par tous les ministres de l'éducation nationale depuis. Le dernier en date, François Fillon, vient d'annoncer qu'il comptait multi-

plier leur nombre par cinq d'ici cinq ans dans le cadre de son projet de loi d'orientation de l'école. De 98 dispositifs-relais en 1999, 350 en 2004, on devrait ainsi passer à 1 300, voire 1 500, en 2010.

Quantitativement, l'apport des dispositifs-relais peut apparaître réduit : chaque année, ils accueillent 5 000 élèves – près de 15 000 en 2010 – sur 3 millions de jeunes scolarisés dans les collèges. Mais ces élèves figurent généralement parmi les plus difficiles, ceux qui décrochent, ou qui perturbent gravement les cours du fait de leur comportement. Noyau dur de l'échec scolaire, ils concentrent les difficultés sociales, scolaires et comportementales.

Leur profil est celui de « gueules cassées de l'école », comme les désigne un principal de collège, et d'« experts de l'empêchement de cours », comme les qualifie Elisabeth Martin, professeure agrégée exerçant en classe-relais et ancienne chercheuse à l'Institut national de recherche pédagogique (INRP). Près de 50 % de ces élèves font l'objet d'une

mesure éducative décidée par les autorités administratives (aide sociale à l'enfance, par exemple) ou judiciaires (juge pour enfants) afin d'assurer leur protection. Sur le plan scolaire, 80 % d'entre eux ont déjà redoublé une ou plusieurs classes, contre 30 % des élèves dans les classes habituelles de collège.

PAS DE PRIME FINANCIÈRE SIGNIFICATIVE

Le passage en classe-relais semble apporter une aide appréciable. Le faible nombre d'élèves autorise une prise en charge individualisée. Elle permet de redonner un minimum de considération et de confiance à des élèves meurtris par leur échec et qui doutent profondément de leurs capacités.

La présence d'éducateurs issus de la protection judiciaire de la jeunesse ou d'associations d'éducation populaire ajoute une dimension éducative : l'apprentissage des règles de comportement et de vie en collectivité constitue un passage obligé. L'ensemble suppose un effort budgétaire conséquent de la part de l'éducation nationale : selon une

estimation de l'inspection générale, le coût de l'élève pendant son passage en classe ou atelier-relais est multiplié par 2,5.

Dernier atout, le dispositif repose sur des enseignants volontaires et motivés – malgré l'absence de prime financière significative. La plupart ont choisi de travailler dans ces classes et d'y mettre en œuvre une pédagogie active tournant autour de projets intéressants les élèves : des activités culturelles, du sport, des sorties viennent en appui du rattrapage intensif dans les matières fondamentales (français, mathématiques, histoire-géographie, etc.).

Preuve de l'efficacité de la démarche, plus de 80 % des élèves retrouvent un établissement scolaire classique à la fin de leur séjour – leur collège d'origine ou un autre. Cela ne signifie pas qu'ils ont définitivement repris un cheminement normal, mais cela montre que, contrairement à leur situation initiale, il leur reste encore une chance d'y parvenir.

La mission est extrêmement difficile et suppose une surveillance permanente. A la cantine, les élèves déjeunent entre eux, en présence de plusieurs membres de l'équipe. Pour la récréation, ils bénéficient d'un horaire réservé afin de limiter les risques de conflits.

AFFECTATION PROVISOIRE

En classe, il faut savoir tempérer, relativiser les insultes, prendre de la distance. « Sur le moment, on évite de se mettre en colère. On reprend la discussion après, lorsque la tension est retombée. Mais on va alors jusqu'au fond du problème », note Gwenaëlle P.. La force de ces structures est de permettre des prises en charge individualisées. Aux cinq ou six élèves scolarisés dans chaque classe, les deux ou trois adultes présents en permanence peuvent proposer des réponses sur mesure. Cette disponibilité que ne peuvent avoir les enseignants traditionnels se révèle très efficace.

Evidemment, tout ne réussit pas. Il faut parfois exclure un élève en sachant qu'il s'agissait probablement de sa dernière chance. « On attend l'extrême limite. A partir du moment où cela devient dangereux pour l'élève ou pour le groupe, il n'y a pas d'autre solution », souligne Cyril Hamida, éducateur sportif qui complète le travail des enseignants. Un élève ne rattrape pas un niveau scolaire en quelques semaines. Il ne perd pas, non plus, la réputation qu'il s'est construite au cours de sa scolarité.

Surtout, comme la classe-relais ne constitue qu'une affectation provisoire, tout dépend ensuite des conditions de sa rescolarisation. « On ne peut pas être dans une logique de sous-traitance. Si les collèges nous reflètent les élèves uniquement pour s'en débarrasser, pour souffler pendant que l'élève n'est pas là, cela ne peut pas fonctionner », note David Cohen. Si, en revanche, les établissements préparent le retour de ces élèves, prévoient un soutien, une orientation, alors l'expérience peut être profitable. Par définition, la classe-relais n'est qu'une parenthèse, une « pause », comme disent les enseignants. Après la réanimation, les soins intensifs.

de Mendès
14.12.2004